

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 juin 2006

CP 06/06-29

## AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES

—  
COMMUNES D'ANGEVILLE, FAUROUX, REYNIES, SAINT-AMANS-  
DU-PECH, SAINT-PROJET, SERIGNAC et SYNDICAT MIXTE DU PAYS  
MIDI-QUERCY  
—

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

### **I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES**

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

### **II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 €HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

### **III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS  
PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN- TION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>1) ANGEVILLE</b> Assainissement pluvial aux abords du cimetière	165	12 004	12 004	54 %	<u>6 482 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 04.05.06.					
<b>2) FAUROUX</b> Equipement de l'aire de pique-nique du lac du Barry	218	2 297	2 297	54 %	<u>1 240 €</u>
<b>3) REYNIES</b> Sécurisation et aménage- ment de l'aire de jeux située sur l'esplanade Jean Moulin	763	10 679	10 679	18 %	<u>1 922 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 14.04.06.					
<b>4) SAINT AMANS DU PECH</b> Création de trottoirs dans la traverse du village	200	18 760	18 760	54 %	<u>10 130 €</u>
<b>5) SAINT-PROJET</b> Travaux divers d'aménage- ments de village (Grand rue place Saillagol et place Pech Mial)	250	17 286	17 286	36 %	<u>6 222 €</u>
<b>6) SERIGNAC</b> Mise en place de collecteurs d'eaux pluviales sur le che-min de ronde – 2ème phase	484	5 099	5 099	23.4 %	<u>1 193 €</u>

**DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE  
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS MIDI-QUERCY**

<b>COMMUNE PROJET</b>	<b>POPULA- TION TOTALE</b>	<b>COUT EN €H.T.</b>	<b>DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.</b>	<b>TAUX DE SUBVEN TION</b>	<b>PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE</b>
<b>7) SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI- QUERCY</b> Rénovation de la clôture en pierres dressées du centre aéré intercommu- nal de Caussade- Monteils	-	13 076 €	13 076 €	20 %	<u>2 615 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du Contrat de Pays Midi-Quercy et programme Leader plus					

**TOTAL.....29 804 €**

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006 .....	<b>500 000 €</b>
Engagé à la précédente commission permanente .....	<b>139 521 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour ..	<b>29 804 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour .....	<b>169 325 €</b>
Disponible .....	<b>330 675 €</b>

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 juin 2006**

CP 06/06-29

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES  
COMMUNES D'ANGEVILLE, FAUROUX, REYNIES, SAINT-AMANS-  
DU-PECH, SAINT-PROJET, SERIGNAC et SYNDICAT MIXTE DU PAYS  
MIDI-QUERCY**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant  
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 29  
804 €:

*\* Demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>1) ANGEVILLE</b> Assainissement pluvial aux abords du cimetière	165	12 004	12 004	54 %	<u>6 482 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.05.06.					
<b>2) FAUROUX</b> Equipement de l'aire de pique-nique du lac du Barry	218	2 297	2 297	54 %	<u>1 240 €</u>
<b>3) REYNIES</b>					

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
Sécurisation et aménagement de l'aire de jeux située sur l'esplanade Jean Moulin	763	10 679	10 679	18 %	<u>1 922 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 14.04.06.					
<b>4) SAINT AMANS DU PECH</b> Création de trottoirs dans la traverse du village	200	18 760	18 760	54 %	<u>10 130 €</u>
<b>5) SAINT-PROJET</b> Travaux divers d'aménagements de village (Grand'rue place Saillagol et place Pech Mial)	250	17 286	17 286	36 %	<u>6 222 €</u>
<b>6) SERIGNAC</b> Mise en place de collecteurs d'eaux pluviales sur le che-min de ronde – 2ème phase	484	5 099	5 099	23.4 %	<u>1 193 €</u>

*\* Demande de subvention présentée dans le cadre du contrat de Pays Midi-Quercy*

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>7) SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY</b> Rénovation de la clôture en pierres dressées du centre aéré intercommunal de Caussade-Monteils	-	13 076 €	13 076 €	20 %	<u>2 615 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du Contrat de Pays Midi-Quercy et programme Leader plus					

**TOTAL.....29 804 €**

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,